



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAP

Question écrite n° 1530

Texte de la question

M. Claude Gaillard demande à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle à quel stade de réflexion en est-on à propos de la création éventuelle d'un CAP de fumiste. Elle semble en effet susceptible d'offrir des opportunités professionnelles et donc des emplois en raison de la demande en matière de ramonage, par exemple, par les particuliers.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale n'est pas opposé à la création d'un CAP de type fumiste. Il convient cependant de vérifier l'existence d'un nombre significatif d'emplois dans ce secteur et d'un contenu de qualification qui justifie un diplôme professionnel. Une étude d'opportunité sur les emplois du secteur et leur contenu est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1530

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1503

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2048